

Le «Bodz» est né au Conseil

● Liliane Meylan a été élue secrétaire du Conseil Général le 23 mars passé.

● Le Conseil a approuvé la proposition de rémunération des membres du Conseil Général, des commissions et du bureau. La rémunération prend la forme originale de «Bodz», des jetons de présence ou bons qui peuvent être échangés uniquement contre des prestations ou des marchandises offertes par la commune ou des commerces de Bougy-Villars. Un «Bodz» a la valeur d'un franc. Pour les commissions et le bureau du Conseil Général une rémunération en espèce est proposée afin de rétribuer les nombreuses heures de présence consacrées

à la commune. Elle consiste en un fixe annuel et un montant par séance. Cette proposition originale émane de Claude Houriet, président du Conseil. Elle vise à «stimuler la participation des membres du corps électoral aux délibérations du Conseil général». L'investissement pour la commune est de l'ordre de 15 à 20'000 francs.

● Le Conseil a accepté la demande de crédit de 83'000 francs destiné à l'achat d'un tracteur pour la voirie communale.

● Le Conseil a approuvé l'adhésion de la commune à l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM). Elle fait suite à la forma-

tion du nouveau district de Morges et regroupe les différentes associations régionales préexistantes. Elle a un rôle primordial dans la promotion économique de la région.

● La municipalité, en accord avec la commission ad hoc, a retiré le préavis relatif au projet de ralentisseurs à l'entrée est du village. L'objet modifié, chiffré, sera présenté lors du prochain Conseil. Suite à un échange d'idées avec la commission ad hoc, la municipalité va privilégier la solution des obstacles, de type îlots, et les effets optiques, afin de ralentir le trafic plutôt que la piste des gendarmes couchés. Par ailleurs la priorité de droite sera marquée dans tout le village./Jol ■